

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2010

Présents : Monsieur DOUET Jean-Paul, Madame GON Sylvie, Monsieur NORMAND Anthony, Madame STEIN Rachel, Monsieur MAQUET Jacques, Monsieur BOUCON Denis, Monsieur VONCK Daniel, Madame CROMBEZ Isabelle, Madame FAUCHER Odile, Monsieur ANSART Raymond.

Présente dans la salle : Mme LOCRE Véronique

Secrétaire de séance : Monsieur VONCK Daniel

Signature du dernier compte-rendu par les membres présents.

Ordre du jour :

- **Délibérations,**
- **DSP eau potable,**
- **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),**
- **Travaux en cours,**
- **Communications diverses.**

✓ DÉLIBÉRATIONS

• Agence Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)

Le tribunal Administratif d'Amiens a annulé la délibération du Conseil Général approuvant les statuts de l'ADTO. Le préfet a dénoncé les statuts de cette association. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un accord de principe pour adhérer à l'ADTO nouvelle formule dès que le conseil général aura délibéré. Accord à l'unanimité.

• Délégation du Service Public (DSP) eau potable

La commission d'appel d'offres se réunira le 6 octobre à 17h00 pour l'ouverture des plis.

• Impôts directs locaux

En raison de la réforme de la taxe professionnelle le conseil municipal doit délibérer avant le 01 novembre (prévu initialement au 01 octobre) sur les taux d'abattement de la taxe d'habitation. Devant la complexité de ce dossier Monsieur le Maire propose que la commission des finances se réunisse l'examiner et faire une proposition lors du prochain conseil.

• Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une relecture scrupuleuse du cahier des charges élaboré par le Parc National Régional est entreprise avant de lancer l'appel d'offres afin de choisir le bureau d'étude.

✓ TRAVAUX EN COURS

- *Propriété MUCCI :* Monsieur le Maire a pris contact avec la famille MUCCI afin de négocier l'achat d'une bande de terrain de 8 à 10 mètres située au bout de la propriété pour la commune. Par ailleurs, une évaluation financière a été demandée aux services des domaines des impôts.

- *Groupe scolaire :* Monsieur le Maire propose de déclencher la procédure de garantie décennale suite aux dommages provoqués par les pluies importantes du 15 août. (Chute des stores, chute de dalles de plafond, détérioration de livres ...). Les réparations nécessaires ont été faites. D'autre part, les murs ont été nettoyés, des portes manteaux supplémentaires dans le hall et les couloirs ainsi que des étagères dans les classes ont été posés.

- *Vestiaires du terrain de foot :* les plafonds qui menaçaient de s'écrouler ont été réparés.

- *Voiries :* les nids de poule route de Silly seront rebouchés dans la semaine du 20 au 24 septembre.

- *Eglise :* la société ALTIBAT doit venir chercher l'ancien coq de l'église afin d'en réaliser un similaire qui devrait être installé courant octobre.

✓ COMMUNICATIONS DIVERSES

- *SIVOS :* Madame Aline LOUKAS dont le contrat se terminait le 13 septembre 2010 a été remplacée par Mademoiselle Valentine FONTAINE. Madame Marie-France CAMIN, remplaçante de Mademoiselle Mélanie BONNAIRE, est chargée de la surveillance des élèves à la cantine et dans la cours durant la pause du midi. Ces premiers jours de rentrée scolaire, la cantine a accueilli en moyenne 98 à 100 enfants par jour. Pour effectuer l'agrandissement du groupe scolaire, la commune est en attente de l'accord de subvention de la CAFO.

- *SAUR :* le SATESE a envoyé son compte-rendu effectué suite à sa visite du site de la station d'épuration des 31 mai et 1^{er} juin 2010. Comme d'habitude, copie de ce rapport a été envoyée à la SAUR bien qu'elle en soit destinataire pour lui demander de remédier aux anomalies constatées.

- *Préfecture :* la préfecture nous indique la procédure à suivre pour établir le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui prévoit les mesures d'anticipation et de sauvegarde afin d'assurer la sécurité des personnes et la préservation des biens.

- *Parcelle SCEA MEIGNEN/BOUCHER : dégâts des lapins :* une déclaration de sinistre avait été faite auprès de la SMACL. La SCEA MEIGNEN/BOUCHER n'a pas souhaité faire suite à sa réclamation. Par contre, son assurance préconise une opération de destruction des lapins afin d'éviter de nouveaux dégâts. Cette opération est prévue dans les jours à venir.

- *Affaire CHOLLET :* Monsieur Le Maire donne lecture de la réponse adressée à Monsieur CHOLLET par le Sous-préfet de Senlis suite à sa contestation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2010 :



SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

Bureau des relations avec les collectivités locales
et de l'environnement
Affaire suivie par Mme Ferroudja RAHOUI
Tel: 03 44 06 85 65
E mail: ferroudja.rahoui@oise.gouv.fr

Senlis, le 20 AOUT 2010

REÇU 28 AOUT 2010

Monsieur,

Par lettre du 4 juin dernier, je vous avais fait part de l'examen par mes services de votre requête du 16 avril 2010 relative au procès verbal du conseil municipal du 12 mars 2010 qui selon vous, ne relaterait pas les faits exacts, et notamment ceux portant sur la qualification du bruit provenant de l'école de votre commune que vous considérez comme une « pollution sonore ».

S'agissant de la notion de nuisances sonores, l'article R 1334-31 du code de la santé publique dispose qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Le bruit provenant des cris des élèves de l'école de Montagny-Ste-Félicité, pendant la récréation, a une durée et une répétition limitées dans le temps. Il ne peuvent donc pas recevoir la qualification juridique de nuisance sonore au titre de l'article du décret précité.

Par ailleurs, concernant la rédaction du procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 mars dernier que vous jugez incomplet, je vous informe qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne précise les mentions qui doivent être portées obligatoirement sur les procès-verbaux.

La grande souplesse laissée par la loi aux conseils municipaux pour l'établissement des procès-verbaux de leurs séances a été reconnue, dans un arrêt de principe du 3 mars 1905 (Sieur Papot) par le Conseil d'Etat, qui a considéré que, « sous réserve de la mention des motifs pour lesquels des conseillers municipaux n'auraient pas donné leur signature », conformément aux dispositions de l'article L 2121-23 du CGCT, « les conseils municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux. ».

Monsieur Olivier CHOLLET
29, rue Porte de Baron
60950 MONTAGNY-STE-FELICITE

Copie à M. le maire de Montagny-Sainte-Félicité

.../...

✉ 3, place Gérard de Nerval – 60300 SENLIS - ☎ 03 44 63 88 88 – Télécopie : 03 44 53 14 28
www.oise.pref.gouv.fr

Ainsi, le procès verbal du conseil municipal doit essentiellement s'attacher à la transcription des décisions de cette instance sur les affaires de la commune qui lui sont soumises.

Tels sont les éléments de droit que je souhaitais porter à votre connaissance en réponse à votre courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet,

Louis-Michel BONTÉ

-Affaires pénales :

Affaire Montagny/TAVERNIER GAILLARD BARNEOUD : suite à notre accord, le mémoire en réponse a été déposé au greffe du Tribunal Administratif d'Amiens le 13 septembre 2010.

Affaire Montagny/DEBRAY-SZAJNER : l'audience a eu lieu le 2 septembre 2010 devant la cour d'appel de Douai. La décision devrait intervenir dans un délai de l'ordre de 6 à 8 mois.

- *RN2* : les premiers travaux de doublement de la liaison Le Plessis-Belleville/Nanteuil-le-Haudouin par la N2 ont débuté mi-février 2010. Les services chargés de la maîtrise d'œuvre de l'opération en ont prévu les modalités au travers de plans dont nous avons été destinataires afin d'émettre nos éventuelles observations.

- *Parc Naturel Régional (PNR)* : le PNR a entrepris plusieurs opérations :

Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme d'actions FISAC en direction des commerçants et artisans du territoire.

Un bilan énergétique des bâtiments communaux pour les communes qui le souhaitent.

Une campagne de recrutement des arbres remarquables (de mai 2010 à mai 2011) : cette étude vise à sensibiliser le grand public sur la raréfaction des vieux arbres au travers d'arbres dits remarquables pour lesquels des efforts d'entretien et de conservation seront mis en œuvre pour assurer leur pérennité. Une information sera diffusée auprès des habitants (affichage, article dans le bulletin municipal).

- *SFR* : afin d'offrir une meilleure couverture radio téléphonique aux abonnés, SFR envisage d'installer un relais de radiotéléphonie au niveau du pylône situé au lieu dit « les Vignettes ». Le dossier d'information est consultable en Mairie.

- *Centre aquatique du Valois* : vendredi 17 septembre à 17h00 à Crépy-en-Valois a eu lieu l'inauguration du centre aquatique du Valois. Des questions se posent concernant le déroulement des séances destinées aux scolaires. Une demande sera faite auprès des institutrices afin d'éclaircir certains points.

- *Plusieurs instances nous ont adressé leur rapport d'activités 2009* :

La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV), ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Oise (CAUE), le Centre Social Rural du Canton de Nanteuil-le-Haudouin (CSR). Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à en prendre connaissance.

- *La Préfecture* nous informe de l'élargissement des horaires d'ouverture de la préfecture et des sous-préfectures à compter du 1^{er} septembre 2010 : préfecture de Beauvais : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (excepté pour les permis de conduire : de 8h30 à 12h00), sous-préfectures : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

- *Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)* : du 13 septembre 2010 au 28 septembre 2010, la Direction Régionale de l'INSEE effectuera auprès d'un certain nombre de personnes de notre commune, une enquête statistique sur l'Emploi, le Chômage et l'inactivité. Une enquêtrice de l'INSEE, Madame Claudine BRIDAULT, se présentera ou téléphonera chez ces personnes (désignées par tirage au sort) afin de réaliser l'entretien.

- *Caisse Régionale de l'assurance Maladie* : la CRAM Nord-Picardie nous informe qu'à partir du 1^{er} juillet 2010 elle deviendra la **CARSAT** Nord-Picardie.

- *Conseil National de la Jeunesse (CNJ)* : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise nous informe que la composition et la nomination du CNJ étaient fixées jusqu'en juillet 2010 et qu'en conséquences, le mandat de Monsieur Anthony NORMAND, représentant le conseil municipal de Montagny a pris fin à cette date et que cette instance est supprimée.

- *La mairie de Versigny* nous a adressé une lettre de remerciements pour le prêt de l'estrade.

- *TEREOS* : comme chaque année, l'entreprise TEREOS nous annonce le démarrage de la campagne betteravière 2010. Le courrier notifiant les horaires ainsi que les coordonnées des responsables est affiché.

- *La Préfecture de la région Picardie* nous informe que l'Etat et le Conseil Régional vont s'engager dans l'élaboration d'un schéma de cohérence écologique qui permettra de préserver et de reconquérir les trames vertes et bleues régionales.

- *CCAS* : la prochaine réunion aura lieu le samedi 2 octobre à 10h30.

- Monsieur le Maire recevra Monsieur Félix, le mercredi 22 septembre représentant de la SAUR, afin de faire un bilan des dossiers en cours.

La séance est levée à 22h45